

I - PREAMBULE

Le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 a décidé d'engager les études préliminaires portant sur la réalisation d'une ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges connectée au réseau Sud Europe Atlantique.

Ce projet constitue à son achèvement, prévu en 2016, un puissant facteur de développement pour l'ensemble de la région Limousin, selon les termes même du Premier Ministre dans un courrier adressé le 5 mars 2004 aux responsables économiques locaux.

Cependant, les chances de réussite du projet présenté au débat public ne seront réelles que si un certain nombre de conditions sont réunies et c'est l'objet du présent cahier d'acteurs.

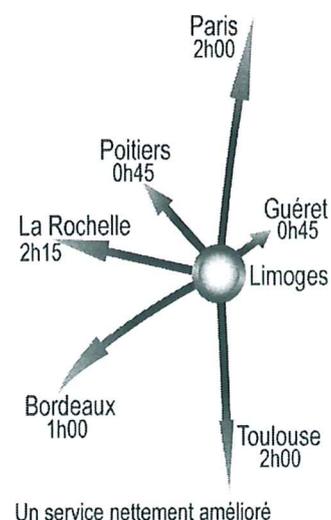
II - ARGUMENTS

Le MEDEF Limousin s'associe totalement au cahier d'acteurs déposé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne. Particulièrement le MEDEF Limousin souligne les critiques infondées des opposants à la LGV Poitiers-Limoges.

1) le projet ouvrira de nouvelles perspectives pour les territoires de la Creuse et du Sud de l'Indre

Il est nécessaire de rappeler en préambule que le projet de POLT par train pendulaire ne concernait au maximum que quatre allers retours Limoges-Paris dont seulement une partie devait faire un arrêt à La Souterraine avec une correspondance pour Guéret.

De même l'amélioration de la ligne classique avec du matériel type ZTER, nettement plus rapide que celui qui circule actuellement permettrait aux creusois d'améliorer sensiblement leur temps de parcours vers Paris dans l'immédiat puis via Limoges et Poitiers à l'ouverture de la LGV, tout en leur permettant d'accéder très rapidement depuis Poitiers, vers Bordeaux et Toulouse, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.



Ainsi le temps moyen 2006 d'un trajet Guéret-Paris passerait de 3h46 en moyenne (meilleur temps 3h26, temps POLT 3h11) à 3h avec le TGV via Poitiers.

Mais de Guéret, il serait possible grâce au barreau TGV de se rendre à Bordeaux en 2 heures, à Poitiers en 1h45 ou à La Rochelle en 3 heures, ce qui divise par 2 le temps d'accès à de nombreuses destinations très utiles aux creusois comme aux castelroussins qui, eux, peuvent déjà se rendre à Paris en moins de 2 heures.

Enfin, de Guéret à Toulouse, il faut aujourd'hui en moyenne 6 heures (meilleur temps 5h13), par la LGV Limoges-Poitiers le temps passera à 3 heures.

Il est donc évident que pour ces territoires le projet de ligne LGV Poitiers-Limoges ouvre de nouvelles et très intéressantes perspectives de transports de voyageurs.

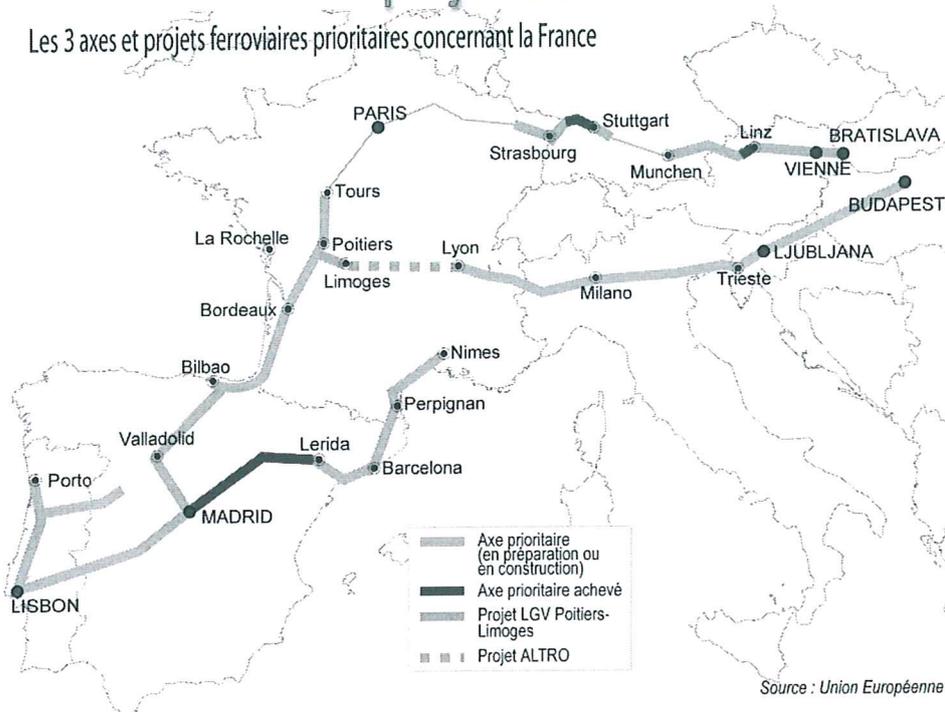
2) le projet pourra s'intégrer dans le développement du corridor européen (Lisbonne-Kiev)

Bien conscientes de cette opportunité en se situant au carrefour de deux axes, de nombreuses collectivités (4 conseils régionaux, 5 conseils généraux, 12 communautés d'agglomération, 5 compagnies consulaires) ont décidé de soutenir activement le projet porté par l'Association ALTRO.

Celui-ci consiste à créer, par phases successives, une ligne à grande vitesse transversale reliant les territoires atlantiques à l'étoile à grande vitesse lyonnaise et dont le premier tronçon serait le barreau Poitiers-Limoges, prolongeant La Rochelle-Poitiers à l'ouest, et Clermont-Ferrand à l'est puisque le Conseil régional d'Auvergne a demandé une réflexion sur un TGV Clermont-Ferrand – Lyon.

"Un projet d'avenir"

Les 3 axes et projets ferroviaires prioritaires concernant la France



Cette stratégie, si elle est suivie, mettrait alors le Limousin et la Creuse – au centre du corridor européen n° 5 (Lisbonne-Kiev) dont l'achèvement est prévu pour 2020. Il est évident que le segment manquant entre Limoges et Lyon trouverait ainsi beaucoup plus facilement les financements qui lui seraient nécessaires.

Voilà pourquoi, au lieu de léguer à nos enfants une ligne régionale, nous pourrions ainsi leur offrir une liaison européenne.

III - CONCLUSION

Le MEDEF Limousin s'associe pleinement à ceux qui souhaitent que le Limousin bénéficie d'une ligne à grande vitesse dans des délais et coûts raisonnables.

Un complément à ce cahier d'acteur parviendra à la commission, particulière avant la fin du débat public. Ce complément aura pour objet de démontrer l'intérêt pour les entreprises du Limousin de la LGV Poitiers-Limoges.